

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Barème des honoraires de ventes de Agencimmo.com à compter du 11 aout 2021
Chaque Mandataire est juridiquement Indépendant

Les Prix affichés des programmes neufs sont les prix promoteurs en direct. Ces derniers rémunèrent directement l'agence en fonction de leur propre barème.

Les honoraires notés aux mandats signés et antérieurs à cette date peuvent être inférieurs ou supérieurs au barème ci-dessous.
Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat

MANDAT SIMPLE

PRIX DE VENTE	% D'HONORAIRES MAXI	CONDITIONS
1€ à 40000€	7000 €	
40001€ à 10000€	8000 €	
100001€ à 200 00€	10000 €	
200001 à 300000€	12 000 €	En raison des conditions de vente et après en avoir débattu, le mandat et le mandataire ont convenus de signer un devis adapté à la situation, les honoraires portés sur ce devis seront identiques à ceux portés sur le mandat et ne pourront être supérieurs au barème. La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à Arrêté du 10/01/2017.
300000 € à 400 000 €	13 000 €	
400001 à 500000€	15 0000 €	
500001 à 600000€	20 0000 €	
600000€ à 700 000 €	25 000 €	
700 000 € et +	30 000 €	

DEVIS D'HONORAIRES TRANSACTION

En raison des conditions de vente et à la demande expresse du mandant qui ne souhaite consentir le mandat qu'aux conditions d'honoraires suivantes

Entre le mandant :

Demeurant :

Et la Société Agencimmo.com

Représentée par M

Mandataire immobilier indépendant inscrit

Sous le N°

Adresse et désignation succincte du bien :

Prix Net Vendeur :

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

Prix de vente total honoraires inclus :

Mandat N°

Fait à

Le Mandant

Le mandataire